

CPAM d'Ille-et-Vilaine
DIRESS
Pôle Services Généraux - Développement
Durable

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Equipements technologiques
: conseils, fournitures,
livraison, installation,
formation et SAV.

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	506-2025
Date limite de remise des plis	17/06/2026 à 12 :00
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

CPAM d'Ille-et-Vilaine

DIRESS - Pôle Services Généraux - Développement Durable

Adresse : Pôle Logistique - Services Généraux

Cours des alliés

35024 Rennes Cedex 9

La personne en charge du dossier est : TIENVROT Nicolas, Acheteur

Caisse Primaire d'assurance maladie

Pôle Logistique - Services Généraux

Cours des Alliés

35024 Rennes Cedex 9

SIRET : 77774934200021

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Equipements technologiques : conseils, fournitures, livraison, installation, formation et SAV.**











La CPAM aménage un nouveau bâtiment « Ambre » au sein du quartier de la Courrouze et souhaite équiper ses nouveaux espaces de matériel audiovisuel : bulles, salles de réunion, salle de séminaire, salles de formation, salle de restauration.

Le prestataire devra répondre à notre besoin de conseil sur les solutions les plus appropriées. Il en assurera la fourniture dans les délais impartis. Le titulaire sera en charge également de l'installation des équipements, de la formation des agents sur leurs utilisations et assurera le service après-vente de ses installations.

Il est à noter que le marché pourrait aussi inclure d'autres projets sur différents sites à condition que le montant total maximum du marché ne soit pas atteint avec l'aménagement du bâtiment "Ambre".

Code CPV	Libellé CPV
32342410-9	Matériel de sonorisation
48952000-6	Systèmes de sonorisation
71313200-7	Services de conseil en insonorisation et en acoustique intérieure
32232000-8	Matériel de visioconférence
32223000-2	Appareils de transmission vidéo
32323100-4	Moniteurs vidéo couleur
32323300-6	Matériel vidéo
32350000-1	Pièces pour matériel audio et vidéo
32351000-8	Accessoires pour matériel audio et vidéo
38652120-7	Vidéoprojecteurs
48515000-1	Logiciels de vidéoconférence
50343000-1	Services de réparation et d'entretien de matériel vidéo
51310000-8	Services d'installation de matériel radio, de télévision, audio et vidéo
51314000-6	Services d'installation de matériel vidéo
92140000-4	Services de projection de vidéos

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

 Objet du contrat	Equipements technologiques : conseils, fournitures, livraison, installation, formation et SAV.
 Acheteur	CPAM d'Ille-et-Vilaine
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Principalement le bâtiment AMBRE dans le quartier de la Courrouze, rue de l'île de Sein, 35136 Saint-Jacques de La Lande. D'autres sites en Ille-et-Vilaine pourront être concernés.
 Durée	12 mois - 3 reconductions - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
 Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
 Pénalités de retard	Variable selon les prestations du contrat
 Variation des prix	Révisables (référence)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet, délai
Période	Période initiale à bons de commande sans minimum et avec maximum de 1025 000,00 € HT, 1 an à compter de la notification du contrat
Période	1 ^{ère} Reconduction à bons de commande sans minimum et avec maximum de 34 000,00 € HT
Période	2 ^{ème} Reconduction à bons de commande sans minimum et avec maximum de 17 000,00 € HT
Période	3 ^{ème} Reconduction à bons de commande sans minimum et avec maximum de 17 000,00 € HT

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation (RC)
- Cahier des clauses particulières (CCP)
- Cadre de réponse technique (CRT)
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Annexe 1 - Liste des sites
- Annexe 2 - Plans de la salle de séminaire
- Livret de sécurité

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité économique et financière	
Certificat de régularité fiscale	<i>Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales</i>
Capacité technique et professionnelle	
Certificat de régularité sociale	<i>Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
BPU	<i>Bordereau de prix unitaire</i>
DQE	<i>Détail Quantitatif Estimatif</i>
Cadre de réponse technique	<i>Cadre de réponse technique complété en y joignant les éléments justificatifs demandés selon les modalités décrites en page de garde du document.</i>
Tarifs ou catalogue	<i>Tarifs ou catalogue(s) tarifaire(s) du candidat avec la totalité des prix unitaires et indiquant le montant du rabais sur les produits y figurant</i>

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Caisse Primaire d'Ille-et-Vilaine, Pôle Services Généraux et Développement Durable, Cours des alliés, 35024 Rennes Cedex

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 points)	<p>Le candidat complètera obligatoirement le BPU (document contractuel, avec le catalogue des prix du fournisseur). Le calcul du critère prix se fera sur le DQE (document estimatif non contractuel servant à la comparaison des offres).</p> <p>La notation se fera d'après la formule suivante : Note du candidat = $\frac{\text{Prix de l'offre du moins disant}}{\text{Prix de l'offre de la société notée}} \times 50$</p>

Critère et pondération	Descriptif
2. Valeur technique (30 points)	Valeur technique
- Qualité de l'installation et de l'intégration des équipements audiovisuels (10 points)	Modalité d'identification et de questionnement de nos besoins et méthodologie des études à réaliser.
- Qualité des équipements audiovisuels (8 points)	Explications et descriptifs détaillés du matériel proposé en adéquation avec nos besoins et nos contraintes.
- Maintenance et support (10 points)	Garantie du matériel, garantie de temps d'intervention (GTI), garantie de temps de rétablissements (GTR) et assistance utilisateur.
- Formation et documentation (2 points)	Formation utilisateurs et administrateurs, supports fournis.
3. Performances environnementale et sociale (10 points)	Performances énergétiques, consommation d'énergie annuelle exprimée en kWh et proposition de matériels reconditionnés.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Assurance	Une attestation d'assurance en cours de validité en lien avec les prestations décrite dans le marché.
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Un RIB	Relevé d'identité bancaire
Livret de sécurité	Livret de sécurité signé par le titulaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

En cas de litige le tribunal compétent est le suivant :

Tribunal Administratif de Rennes
3 contour de la Motte
Hôtel de Bizien
35044 Rennes
Téléphone : 02.23.21.28.28

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier.

Tribunal Administratif de Rennes
3 contour de la Motte
Hôtel de Bizien
35044 Rennes
Téléphone : 02.23.21.28.28

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : SSI ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)

Fait à Rennes,

Le Directeur,
Monsieur Jean-Baptiste CALCOEN